

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.

COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.

CONSEIL MUNICIPAL.

SEANCE DU MARDI 12 MAI 2015 A 18 H 00.

COMPTE - RENDU

L'an deux mille QUINZE,

Le DOUZE MAI à DIX HUIT HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 6 MAI 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Ayant pris part aux délibérations : 18

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Mesdames et Messieurs Carole BRETON, Jean – Luc CARRERE, Marie – Jeanne RIVOT, Katell MATET, Michel SARRAN, Adjoints, Mesdames et Messieurs Annick BAUDCHON, Jean – Claude CO, Yvette IGLESIS, Jean – Michel LATUTE, Nicole LESAVRE, Natalie LUQUIENS, Serge PONSAS, Martine PIERA, Jean – Louis SARDA, Michel RIFF et Pascal TISSANDIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Messieurs Turenne CHAUSSE et Bruno ROBERT.

Avait procuration : Madame RIVOT de Monsieur CHAUSSE.

Madame BAUDCHON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

2015 - 043 - Projet de dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération des Neiges Catalanes – Avis du Conseil Municipal.

2015 - 044 - Modification des tarifs du Golf pour la saison 2015.

2015 - 045 - Vote de tarifs complémentaire pour l'Espace Sportif Colette Besson pour l'été 2015.

2015 - 046 - Avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux déposée par le Casino de FONT – ROMEU.

2015 - 047 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Centre Equestre.

2015 - 048 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au pour l'organisation de l'HANDITOUR 2015.

2015 - 049 - Autorisation de signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la Commune Convention N°4735

2015 - 050 - Autorisation de signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la Commune de Font-Romeu-Odeillo-Via – Convention N°5623

2015 - 051 -Modification du tableau des emplois communaux.

2015 - 052 - Autorisation de signature d'une convention portant Projet Urbain Partenarial avec Monsieur Julien ESCARIHUELA, gérant de la SARL ESCASANTE, Promoteur de l'opération d'aménagement dénommée « LE CLOS DES CHALETS URBAINS ».

2015 - 053 - Modification des tarifs de la Casa Enfance Jeunesses pour l'été 2015.

2015 - 054 - Cession d'une parcelle communale à la SCI PEYROT – DESCLAUX.

2015 - 043 - Projet de dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération des Neiges Catalanes – Avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par courrier en date du 4 février 2014, Madame la Préfète des Pyrénées – Orientales indique à la Commune que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes du syndicat mixte « Confédération des Neiges Catalanes » pour les exercices 2007 à 2011.

Monsieur le Maire indique que cet examen a révélé l'inactivité manifeste de cette structure qui n'a plus aucune dépense ni aucune recette aux budgets et que suivant l'article L. 5212 – 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat de communes « *qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut-être dissous par arrêté du des représentants de l'État dans le ou les départements concernés après avis des conseils municipaux des communes membres* ». Ces dispositions sont rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par l'article L. 5711-1 du même code.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 5212 – 4 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ DONNE avis favorable à cette dissolution ;

2/ PROPOSE de répartir l'actif immobilisé entre les stations qui auraient encore la possession des biens acquis par le syndicat mixte.

2015 - 044 - Modification des tarifs du Golf pour la saison 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de procéder à une modification des tarifs du Golf Municipal tel que votés par délibération n° 2015 – 041 du 14 avril 2015.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait de modifier les tarifs suivants :

1 - POLO LOGOTE : 50 € au lieu de 29 €

2 – TARIFS REDUITS :

Il est accordé 40% de remise sur la carte à l'année :

- Aux employés des services municipaux et à leurs enfants de moins de 18 ans
- Aux élus de Font-Romeu

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre trois (3) abstentions et quatorze (14) voix pour adopte les modifications proposées aux tarifs du Golf Municipal pour 2015.

2015 - 045 – Vote de tarifs complémentaire pour l'Espace Sportif Colette Besson pour l'été 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'adopter de nouveaux tarifs pour l'ESPACE SPORTIF COLETTE BESSON.

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs, qui concernent les manifestations organisées ce printemps et le fonctionnement estival, seraient les suivants :

Tarifs BAR ESCB ÉTÉ 2015	
CAFE et CAFE ALLONGE	1,50 €
CAFE CREME	1,70 €
SIROP A L'EAU	1,20 €
CHOCOLAT / THE	2,20 €
COCA COLA (33cl)	2,70 €
NESTEA (33cl)	2,70 €
PERRIER (33cl)	2,70 €
ORANGINA (33cl)	2,70 €
BIERE (33Cl)	2,70 €
EAU (33cl)	1,50 €
ADJUVANT	0,20 €

Tarifs buvette/snack Journée Portes Ouvertes ESCB (30 mai 2015)	
chips	0,50 €
sandwich (merguez / saucisse)	4,00 €
formule (sandwich, chips, boisson, café)	6,00 €

Tarifs Font Romeu Quest : ÉTÉ 2015	
Prix par participant (équipes de deux obligatoires 1 adulte + 1 enfant)	45,00 €

Tarifs Tournois sportifs ESCB (1h00 à 1h30) Mini-golf, badminton, ping-pong, foot,...	
Prix par participant (matériel inclus)	3,00 €

Tarifs Spectacle de fitness ESCB (le 5 juin à l'ESCB)	
Participation	2,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze (14) voix pour et quatre (4) abstentions adopte les tarifs tels que proposés pour l'ESCB pour 2015.

2015 - 046 - Avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux déposée par le Casino de FONT – ROMEU.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SAS CYAN LOISIRS exploitante du Casino de Font - Romeu par l'intermédiaire de son directeur responsable, Monsieur Jean – Christophe SOLERE a déposé une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux dans les salles du Casino Municipal de Font – Romeu, l'autorisation actuelle expirant le 31 octobre 2015 (arrêté ministériel du 27 octobre 2014 modifié par arrêté ministériel du 16 mars 2015).

Monsieur le Maire indique que la nouvelle demande d'autorisation de jeux présentée par la SAS CYAN LOISIRS porte sur une période de 5 ans courant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 pour les jeux suivants :

- **MACHINES A SOUS** : 50 dont 34 installées.
- **LA BOULE 2000** : Deux tableaux dont un seul exploité avec mise minimum de 1 €
- **LE TEXAS HOLD'EM POKER** : Une table, installée avec mise minimum de 1 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à la réglementation en vigueur et au cahier des charges pour l'exploitation du Casino, de formuler un avis à cette demande lequel sera transmis à la commission compétente siégeant au ministère de l'Intérieur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un AVIS FAVORABLE à cette demande d'autorisation de jeux présentée par la SAS CYAN LOISIRS.

2015 - 047 - Attribution d'une subvention à l'Association du Centre Equestre.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 2014 – 107 du 29 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder, au titre de l'année 2014 une subvention d'un montant de 10 000 € au Centre Equestre de FONT – ROMEU.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette somme correspondait en fait à l'acompte déjà voté et versé sur délibération précédente du conseil Municipal n° 2014 - 009 en date du 30 janvier 2014 et qu'en effet, tout montant supplémentaire de subvention au titre de l'exercice 2014 était conditionné à la production d'un dossier complet qui devait faire l'objet d'un examen attentif de la part, entre autres de l'Office Municipal des Sports.

Monsieur le Maire explique que ce dossier n'a été produit qu'en mars 2015 et que l'Association du Centre Equestre y sollicite un solde de subvention d'un montant de 8 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 – **DECIDE** d'allouer ce solde de subvention 2014 au Centre Equestre pour un montant de 8 000 €, solde qui sera versé sur l'exercice en cours.

2 - **CONDITIONNE** l'octroi de cette subvention à la signature d'une convention d'objectif avec la Commune.

2015 - 048 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au pour l'organisation de l'HANDITOUR 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEP de PRADES, représentée par Monsieur BERTEIN, Inspecteur d'Académie à PRADES (66 500), a présenté à la Commune un dossier de demande de subvention concernant l'organisation d'une manifestation sportive dénommée HANDITOUR 09.

Monsieur le Maire indique que cette épreuve consiste en un circuit cycliste sur quatre jours destiné aux adultes en situation de handicap du 2 au 5 juin 2015, que la première étape prévue conduira les participants de LOUBIERES à FONT – ROMEU le 2 juin 2015 et qu'à chaque étape une rencontre est prévue dans les écoles des communes visitées dans le but de sensibiliser les enfants autour du handicap.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 1000 € pour cette manifestation.

2015 - 049 - Autorisation de signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la Commune Convention N°4735

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par convention de servitudes en date du 4 et 17 Septembre 2013 n° PO 4735, la Commune a consenti l'établissement d'une servitude en faveur de la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur un terrain cadastré Section C N°131 au lieu dit la Calme.

Monsieur le Maire précise que cette servitude concerne l'installation d'un réseau électrique souterrain localisé « route de la Calme », que conformément à la réglementation en vigueur, ladite servitude doit aujourd'hui être régularisée par Acte Authentique et que c'est l'Office Notarial BERTRAND / GOUVERNAIRE / GOUVERNAIRE – MARTY / JEAN - JEAN – MARTY de 66 170 MILLAS qui en a été chargé par ERDF.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte Authentique dont les frais et émoluments seront à la charge de la société ERDF.

2015 - 050 - Autorisation de signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la Commune de Font-Romeu-Odeillo-Via – Convention N°5623

Monsieur le Maire expose que par convention de servitudes en date du 4 et 17 Septembre 2013 n° PO 5326, la Commune a consenti l'établissement d'une servitude en faveur de la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur un terrain cadastré Section AR N°174 au lieu dit PONT DE BOU.

Monsieur le Maire précise que cette servitude concerne l'installation d'ouvrages électriques localisés au « Pont de Bou », que conformément à la réglementation en vigueur, ladite servitude doit aujourd'hui être régularisée par Acte Authentique et que c'est l'Office Notarial BERTRAND / GOUVERNAIRE / GOUVERNAIRE – MARTY / JEAN - JEAN – MARTY de 66 170 MILLAS qui en a été chargé par ERDF.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte Authentique dont les frais et émoluments seront à la charge de la société ERDF.

2015 - 051 - Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'eu égard aux différentes réussites aux examens intervenues depuis le 1^{er} janvier 2015 ainsi qu'aux différents avancements de grades proposés par l'autorité territoriale et validés par la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées - Orientales, il conviendrait de modifier le tableau des emplois communaux avec effet au mieux des intérêts de l'agent dans les conditions suivantes:

FILIERE ADMINISTRATIVE

	POSTES EXISTANTS	POSTES A CRÉER	DATE EFFET CREATION	POSTES A FERMER	DATE EFFET FERMETURE	SOLDE
ADJ.ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	2	1	12/05/2015	0		3
TOTAUX	2	1		0		3

FILIERE TECHNIQUE

	POSTES EXISTANTS	POSTES A CRÉER	DATE EFFET CREATION	POSTES A FERMER	DATE EFFET FERMETURE	SOLDE
ADJ.TECHNIQUE 2eme CLASSE	18	0		4	31/10/2015	14
ADJ.TECHNIQUE 1ERE CLASSE	7	4	01/11/2015	5	4- 31/12/2014 1- 10/01/2015	6
ADJ. TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8	5	4- 01/01/2015 1- 11/01/2015	2	06/05/2015 24/09/2015	11
ADJ. TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CLASSE	6	2	07/05/2015 25/09/2015	0		8
TOTAUX	39	11		11		39

FILIERE MEDICO - SOCIALE

	POSTES EXISTANTS	POSTES A CRÉER	DATE EFFET CREATION	POSTES A FERMER	DATE EFFET FERMETURE	SOLDE
ATSEM 1ERE CLASSE	1	0		1	29/01/2015	0
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	3	1	30/01/2015	1	15/05/2015	3
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0	1	16/05/2015	0		1
AUX. PUERICULTURE 1ERE CLASSE	0	0		1	30/11/2015	-1
AUX. PUERICULTURE PRINCIPALE 2EME CLASSE	1	1	01/12/2015	0		2
TOTAUX	5	3		3		5

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **ADOpte** les modifications du tableau des emplois communaux telle qu'exposées ci - dessus.

2015 - 052 - Autorisation de signature d'une convention portant Projet Urbain Partenarial avec Monsieur Julien ESCARIHUELA, gérant de la SARL ESCASANTE, Promoteur de l'opération d'aménagement dénommée « LE CLOS DES CHALETS URBAINS ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un permis d'aménager concernant une opération dénommée « LE CLOS DES CHALETS URBAINS » de 6 lots sur la zone UC du POS valant PLU de la Commune sis section AW n° 138 du cadastre, déposé par Monsieur Julien ESCARIHUELA, gérant de la SARL ESCASANTE ayant son siège social au 10, Rue de la Madeleine à 66240 SAINT - ESTEVE, est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre, il apparaît que des travaux et des extensions de réseaux sont nécessaires dans ce secteur pour un montant estimé à 39 240 € HT lesquels se décomposent de la manière suivante :

1. Raccordement du projet au réseau d'assainissement eau pluviale existant Rue des Lilas : 13 070 € HT,
2. Raccordement du projet au réseau d'assainissement d'eaux usées existant Rue des Lilas : 12 970 € HT,
3. Aménagement de la voirie communale pour le raccordement de la voie privée conformément au plan de composition de la demande de PA déposée : 13 200 € HT.

Monsieur le Maire expose qu'il a donc semblé opportun de mettre à la charge du promoteur qui l'a accepté, une part de ces dépenses d'équipement à hauteur de 80 % soit 31 392 € HT,

Monsieur le Maire ajoute que pour ce faire, une convention portant projet urbain partenarial (PUP) a été établie entre la ville et l'aménageur laquelle précise toutes les modalités de ce partenariat et qui, par ailleurs, exonère le signataire de taxe d'aménagement pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le Conseil Municipal :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial tel qu'il est annexé au présent rapport :

1. **DECIDE** de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme ;
2. **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis d'aménager déposé par Monsieur Julien ESCARIHUELA, gérant de la SARL ESCASANTE, promoteur, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
3. **DIT** que l'exonération de Taxe d'Aménagement sera de 3 années.

2015 - 053 – Modification des tarifs de la Casa Enfance Jeunesse pour l'été 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition qui est faite de réévaluer les tarifs pour la saison d'été 2015 concernant l'accueil de la Casa Enfance et Loisirs.

Monsieur le Maire explique qu'en effet, les animations de l'été seront plus organisées et plus diversifiées et donc les coûts subiront également la tendance et qu'il est donc proposé une augmentation de 2 euros par jour et par enfant sur la grille des tarifs concernant les Romeufontains et les hors secteurs et de 1 euro par jour et par enfant sur la grille des tarifs réservés aux employés communaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **ADOpte** les modifications de tarifs telles qu'annexées à la présente.

2 - **DIT** que ces tarifs seraient applicables du 1^{er} juillet au 31 août 2015.

2015 - 054 - Cession d'une parcelle communale à la SCI PEYROT – DESCLAUX.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SCI PEYROT DESCLAUX, dont le siège social est sis 13, Avenue Maréchal Joffre à 66 120 FONT – ROMEU représentée par son gérant Monsieur Fabien DESCLAUX, promoteur et aménageur du lotissement « LES CHALETS de FONT – ROMEU SUD » dont les travaux sont en cours Avenue du Balcon Sud a sollicité la Commune en vue d'acquérir auprès d'elle une parcelle de terrain destinée à lui permettre d'améliorer la desserte dudit lotissement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait pour la commune de céder à la SCI PEYROT DESCLAUX la parcelle non bâtie cadastrée BE numéro 95 sise Rue des Joncs d'une contenance de 225 m², située en zone UB du POS valant PLU de la Commune.

Monsieur le Maire indique que la cession de ladite parcelle pourrait être consentie pour un montant de 6 750 € conformément à l'estimation fixée par le service des Domaines par courrier en date du 17 Septembre 2014.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DONNE** avis favorable à la cession de ladite parcelle dans les conditions susindiquées à la SCI PEYROT – DESCLAUX,

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes dont les frais et émoluments seront à la charge de l'acquéreur.